

Paris, le 8/11/2019



Objet : Acte d'engagement lié à la mise à disposition des données de géolocalisation de la société Singlespot

Bénéficiaire du contrat

OFCE – Observatoire Français des Conjonctures Economiques
représenté par Aurélien Saussay

Objet du contrat

Exploitations de données de géolocalisation fournies par la société Singlespot dans le cadre d'une étude sur le report modal entre modes de transport public et privé.

Ces données font l'objet d'un usage strictement circonscrit aux besoins apparaissant dans le cadre de la mission précitée et ne font l'objet d'aucune communication, sous quelle que forme qu'elle soit, en dehors de ladite mission.

Finalité des traitements

Le signataire s'engage à ce que les traitements des données confiées aient pour seule finalité la production d'études de recherche à visée académique.

Les traitements en question incluent notamment la reconstruction de déplacements géolocalisés et leur appariement aux données cartographiques de localisation des infrastructures de transport routier et collectif en France métropolitaine. Cet appariement visera à identifier ex-post les modes de transport utilisés pour chacun des déplacements observés.

Données

Pour les besoins des travaux mentionnés dans ce contrat, seront mises à disposition de l'OFCE les données de géolocalisation anonymes produites par la société Singlespot pour le territoire de la France métropolitaine. La mise à disposition prend effet à compter de la signature du présent contrat.

Obligation de confidentialité et de sécurité

Aurélien Saussay s'engage à respecter de façon absolue les obligations suivantes et à les faire respecter par les membres de son équipe de recherche :

- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat, notamment à des fins commerciales ;
- ne pas communiquer ou céder les informations de la base de données à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes publiques ou privées, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques ;
- procéder à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à l'issue du processus complet de publication des travaux mentionnés dans ce contrat ;
- respecter les règles du secret statistique : l'identification directe ou indirecte des individus dans les documents produits doit être impossible

Diffusion

Les supports de publications (par exemple, article universitaire dans une revue internationale à comité de lecture) porteront mention explicite de la société Singlespot comme source des données de géolocalisation utilisées.

Destinataire

L'acte d'engagement est adressé à la société Singlespot. Il conditionne la fourniture des données demandées.

A Paris, le 8/11/2019



Aurélien Saussay